

## CHARTE DE L'ALTERNANCE (dans le cadre d'un contrat d'apprentissage)

V2 – 20/04/2020

Recruter un salarié en alternance, c'est mettre en place un partenariat dont la clé de la réussite est l'implication de tous les acteurs : employeur, apprenant, tuteur et organisme de formation.

L'ETNA adhère à la charte de l'alternance présentée ci-dessous. Elle permet de souligner les rôles respectifs de chacun, de mettre en relief l'importance d'une coopération étroite et de souder les acteurs concernés autour d'un projet commun : l'atteinte de la qualification visée.

### **CURIOO :**

- L'entreprise recrute l'apprenant = l'apprenti.
- Elle nomme un tuteur technique parmi les salariés volontaires.
- Elle met en place des moyens favorables à un tutorat de qualité (formation tutorale, aménagement de la charge de travail).
- Elle veille aux conditions de travail de l'apprenti, au bon déroulement de la formation, et le présente aux épreuves d'évaluation.
- Elle s'assure que le règlement intérieur de l'entreprise lui ait bien été remis et expliqué.
- Elle s'assure de la cohérence des situations de travail du salarié en alternance avec la formation
- Elle reconnaît avoir reçu et approuvé le document « Droits et devoirs de l'apprenti », l'avoir remis à l'apprenti et répondu aux questions de celui-ci le cas échéant.

### **Monsieur Malick GUEYE :**

- L'apprenti s'implique pleinement dans son parcours.
- Il suit avec assiduité la formation dispensée.
- Il respecte les consignes de travail, les règles de vie dans l'entreprise et celles de son organisme de formation.
- Il reconnaît avoir reçu, lu avec attention et compris le règlement intérieur de l'entreprise et s'engage à le respecter
- Il informe, rend compte, et sollicite son tuteur chaque fois que nécessaire.
- Il reconnaît avoir reçu de son entreprise le document « Droits et devoirs de l'apprenti », en avoir pris connaissance et être en accord avec celui-ci.

### **L'ETNA :**

- L'ETNA dispense la formation générale, technologique et professionnelle en veillant à sa qualité.
- L'ETNA aide et soutient l'apprenti dans la réalisation de son projet.
- L'ETNA collabore avec le tuteur et signale toute difficulté susceptible de compromettre la formation.
- L'ETNA s'assure de la cohérence de la formation avec les situations de travail de l'apprenti.
- L'ETNA a transmis le document « Droits et devoirs de l'apprenti » à remettre à l'apprenti.

### **Monsieur Hicham EL MAAROUFI ELIDRISI :**

- Le tuteur accueille l'apprenti et favorise son intégration au sein de l'entreprise. Il s'assure que le règlement intérieur de l'entreprise ait bien été remis à l'alternant, et qu'il en a bien pris connaissance.
- Il le guide et l'accompagne tout au long de son parcours.
- Il l'aide à progresser.
- Il échange avec l'organisme de formation sur les acquis de l'apprenti, et le déroulement de la formation de ce dernier. Il participe aux webinars, ainsi qu'aux mélées tuteurs qui seront organisées par l'ETNA. Il s'engagera également à tenir à jour le livret de suivi via l'intra tuteur dès mise à disposition de celui-ci.
- Il s'assure de la cohérence des situations de travail de l'apprenti avec la formation.

Fait à Ivry-Sur-Seine, le mercredi 4 novembre 2020

#### **Cachet et signature de L'ETNA**



#### **Cachet et signature de l'entreprise**



#### **Signature du salarié en alternance**



**Signature du Tuteur**



ETNA • 7 rue Maurice Grandcoing • 94200 IVRY-SUR-SEINE

Tél : 01 44 08 00 22 • [www.etna.io](http://www.etna.io)

Organisme de formation enregistré sous le numéro 11 94 08331 94

Cette école est membre de **IONIS**  
EDUCATION GROUP

SR